

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	2
Absents	9
Total des votes	28

9. Autres domaines de compétence
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

DEL_0042_2023 Autorisation de signature de l'avenant n°4 à la convention constitutive consolidée pour le festival Normandie impressionniste 2024 du Musée Canel avec le GIP Normandie impressionniste

Créé en 2013, Le GIP Normandie Impressionniste a pour objet de concevoir, d'organiser et de coordonner des événements artistiques et culturels dédiés à l'Impressionnisme, notamment à l'occasion d'un festival pluridisciplinaire.

Le GIP est constitué de 9 membres fondateurs (la Région Normandie, les départements de l'Eure et de la Seine Maritime, les métropoles et communauté urbaine de Rouen, Le Havre et Caen, les villes de Rouen, Le Havre et Caen) et de 26 communes adhérentes.

La ville de Pont-Audemer adhère au GIP Normandie impressionniste et le soutient financièrement depuis 2016. Elle participe par ailleurs au festival Normandie Impressionniste depuis sa création en 2010, par la présentation au musée Alfred-Canel d'une exposition ambitieuse qui contribue au rayonnement de la politique culturelle de la ville sur le territoire.

La prochaine édition aura lieu en 2024. Afin que la commune de Pont-Audemer puisse bénéficier de subvention et inscrire sa programmation culturelle dans ce cadre, une convention est passée entre la commune de Pont-Audemer et le GIP Normandie Impressionniste.

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0042_2023-DE
Date de transmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Cette convention acte l'adhésion de la commune de Pont-Audemer au GIP pour un montant de 1500€.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et notamment son chapitre II

VU la Convention Constitutive du Groupement d'intérêt public « Normandie Impressionniste » approuvée par arrêté inter préfectoral daté du 24 décembre 2015,

VU l'avenant n°4 modifiant la convention constitutive du GIP Normandie Impressionniste voté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2022.

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte l'intervention d'un avenant 4 à la convention constitutive du GIP

CONSIDERANT l'intérêt d'inscrire la collectivité au sein du Festival Normandie Impressionniste 2024.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Décide,*

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°4 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public Normandie impressionniste.
- **DE CONFIRMER** l'adhésion de la ville au GIP Normandie impressionniste.
- **D'AUTORISER** le versement de la contribution financière de la ville de Pont-Audemer à hauteur de 1500€.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne application des présentes


Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Acte publié le 14.04.23


Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0042_2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023